

Saint-Haïréc le 23 août 1928

11/2

COPIE

TISSOT Lazare

n° 30734

Demande d'attulution
de concessions

Honorable le Directeur de l'Administration
Centrale de St-Haïréc de la Nouvelle

Honorable Directeur

Et de vous enire s'êt pour vous demandez une faveur
amie de b'gu; Une faveur qui serait même un droit,
mais que je suis au chantier de St-Haïréc hors des délais
n'ont fait une résolution qui avec votre aide M. P. de
trait à un vieux b'guard comme moi de finir tranquille
à jours, si toutefois vous consentez à me donner une
concession de district de St-Haïréc.

Vous voyez sur la route de St-Haïréc tout près de l'origine de St-Haïréc des
concessions délaissées ou soit-d'isant personne ne veut votre force qu'il
gagnerait en des crimes, quand à moi cela ne m'effraye point, je ne suis
plus qu'une vieille carcasse qui personne ne voudrait faire du mal.

Vous vous demandez peut-être pourquoi lorsqu'un autre fait chose et
auts it, le bien ce n'est que dans le but d'être éloigné de Arables de cette
race maudite que je fais des plus profonds de mon cœur.

Quand aura rien-guements que les vos de mon cœur sur moi je suis très bien
qu'ils ne soient point en une force ou les nombreuses érosions que j'ai
à mon actif, mais vous comprendez M. le Directeur qu'avec l'âge qu'il est
à un vieil homme un travail au travail et par conséquent moi-même mes efforts
de me laisser entièrement dans de nouvelles situations soit je suis las,
Ceci n'est pas après trente années de colonie, après que l'administration
humbert a été à tout de toute ma jeunesse, je vous laisse à m'expliquer de
nouveau non je suis trop vieux maintenant, donc il serait juste que
l'administration me rende la main dans une vieille, en fait j'ai posé
une dette à la Société de payer jusqu'à l'heure actuelle j'ai accom-
pli des jours, accomplis dans la colonie voir érosion simple.

Au jour d'aujourd'hui le b'gu n'est plus ce qu'il était lorsque
je suis arrivé dans la colonie; Or voir que dans les nouvelles ann-
nées la plus part occupés des portes qui permettent à l'abri du
soleil et des intempéries ce sont il me semble les ports que ce soit des
vieux b'guards ou le tout des vieillards qui occupés c'est porté-
comme par exemple celui de garten d'habitation ou de côté de
que j'ai écrit de manda à M. le Chef de centre lors de mon retour des îles,
mais hélas ce dernier me répondit en me disant que des hommes comme
moi il n'en voulait pas du tout, ajoutant que n'est aucune indif-
férence à un reproche ou à un de les le b'guard, c'est b'guard
je ne suis comprise la raison pour laquelle des hommes jeunes et
fleuri de vie arrivants de France dorment manger et moi-même
font depuis toute avec manger de pierres bleues, c'est à dire mourir
de faim avec une nourriture insuffisante et trop souvent inconsommable.
Dans l'espoir M. le Directeur que vous prendrez une demande en considération
et me donneriez réponse favorable qui me permettrait de sortir de ce
milieu infecte où je suis allé de vivre
Riez M. le Directeur mes respects
TISSOT Lazare n° 30734

Saint-Haïmick le 23 août 1928

11/22

(X)

Monsieur le Directeur de l'Administration
Centrale de St-Louis de Mer

Monsieur le Directeur

Si je me permets de vous écrire c'est pour vous demandez un passeur
après vingt-neuf années de bûche; Une passeur qui serait même un droit.

Il y a à dix mois que je suis au chantier de St-Haïmick hors dans ce laps
de temps je me suis fait une résolution qui avec votre aide M. le
Directeur permettait à un vieux Gagnard comme moi de finir tranquil-
lement ses vieux jours, si toutefois, vous consentez à me donner une
émission dans le district de St-Haïmick.

Vous voyez sur la route de St-Louis tout près de l'aiguille de St-Haïmick des
émigrations délaissées ou soit-disant personne ne veut venir parce que le
garnant en des crises, quand à moi cela ne m'affaire point, une fois
plus qu'une vieille carcasse qui personne ne voudrait faire du mal.

Vous vous demandez peut-être pourquoi des qu'un autre j'ai choisi cet
endroit, he bien ce n'est que dans le but d'être éloigné de Arabes de cette
race maudite que je bas des plus profonds de mon cœur.

Quand aura réunis qu'on me dit vous demandez sur moi je suis très bien
qu'ils ne tiennent point en ces parcs va les nombreuses érosions que j'ai
à mon actif, mais vos compliments M. le Directeur qui ont été bien qu'il est
je ne suis plus un travailleur et par conséquent mes vieux muscles
de me laisser vieillir dans de nouvelles conditions sont je suis las,
C'est peut-être après trente années de colonie, après que l'administration
heurtait à tout de suite une jeunesse, je vais passer à un autre de
nouveau non je suis trop vieux maintenant, donc il serait juste que
l'administration me tende la main dans ma vieillesse, car j'ai fait
une dette à la Société lorsque j'étais par jusqu'à l'heure actuelle j'ai accom-
pli des jours encourus dans la colonie sur croquer simple.

Au jour d'aujourd'hui le bûche n'est plus ce qu'il était lorsque
je suis arrivé dans la colonie; or voici que dans les nouveaux arri-
vants la plus part occupés des ports qui permettent à l'abri du
soleil et de l'intempérie ce sont il me semble les ports que ce soit des
vieux bûchers ou le tout des vieillards qui occupés c'est ports
comme par exemple celui de gardien d'habitation ou de cette façon
que j'étais demandé à M. le Chef de centre lors de mon retour des Îles,
mais hélas ce dernier me répondit crûment que des hommes comme
moi il n'en voulait pas sur le centre, ajoutant je n'est aucune indif-
férence à un reproche vis-à-vis de M. le Directeur, c'est long
je ne suis comprise la raison pour laquelle des hommes jeunes et
fleuri de vie arrivants de France doivent manger et moi soit
fait depuis trente ans manger des pierres bleues, c'est à die moussi
de faire avec une nourriture insuffisante et trop souvent vicieuse.

Dans l'espoir M. le Directeur que vous priez une demande en considération
et une bonne réponse favorable qui me permette de sortir de ce
maudit village où je suis obligé de vivre
Respectueux M. le Directeur mes sentiments respectueux

Tissot Lazare H. n. 3798 selon
2738

Administration Poudrière

(3)

Rapport

Le Procédant certificate de S. cloné Antonini chargé des émissions
à l'échelle de Cassanese Superiore

S. Louis

D'après la demande de Cassanese sur la route de S. Louis au transport
Tissot Lagay n° 30734, l'cloné,

par l'œuvre de vos soins constants, avec l'envoi des lots de 103.105.

102, les lots sont disponibles sur la route de S. Louis, mais ils sont occupés
depuis longtemps, les cases sont tout à fait en ruines et malhabiles,
sans possibilité de fortes réparations.

A mon avis ce dit transport rapport à sa vicieuse ne pourra
jamais mettre en production aucune des lots disponibles sur la route
de S. Louis

S. Louis, le 1. Octobre 1928

Le Procédant chargé des émissions

signé: Antonini

Cassanese

L'Y Povero quant à moi, jusqu'à l'cloné
demandé, et les possibilités, la possibilité de
S. Louis

Le Cloné Superiore

2.10.28. signé: Antonini (Cassanese)

(2)

Centre

par l'œuvre de vos soins

le 29.8.28

le Procédant chargé des émissions

l'cloné

signé: Bonnard (Bonnard)

Travail à la Commission de Cassanese Superiore la demande de
Cassanese de n° 30734 le 11.10.28 l'cloné.

Pari les charges, les lots de production à Cassanese 3 fois
le Cl. T. H. S. a été examiné à l'cloné le 1.4.1927 et
de l'cloné de F. H. le 6.12.1927

S. Louis le 31.8.28

Le chef de centre

signé: Comtalon